

# MOUVEMENT INTER ACADÉMIQUE 2006

Pour vous informer sur les mutations, les premières affectations, les mouvements inter et intra académique, le contenu de la note de service ministérielle, pour savoir comment ne pas commettre d'erreurs, venez aux réunions et permanences mutations organisées par le SNES :

	RÉUNIONS	PERMANENCES
CHARLEVILLE MEZIERES	Lycée Bazin - 145 Av de Gaulle Mardi 29 novembre - 18 H 00	
GIVET		Lycée Vauban - 15 rue Bouzy Jeudi 24 novembre - 12 H 00 à 17 H 00
RETHEL	Lycée Verlaine - rue Dr Gobinet Mardi 22 novembre - 18 H 00	
REVIN	Lycée J. Moulin - Cité scolaire d'Orzy Jeudi 24 novembre - 18 H 00	
SEDAN	Lycée P. Bayle - rue Rogissart Vendredi 25 novembre - 18 H 00	
VOUZIERS		Collège - rue de la Fusion Mardi 22 novembre - 12 H 00 à 16 H 00
BAR SUR AUBE	Lycée Bachelard - 5 rue Bachelard Jeudi 1 <sup>er</sup> décembre - 18 H 00	
ROMILLY SUR SEINE	Lycée Joliot - Curie - 1 rue Guy Môcquet Mardi 22 novembre - 18 H 00	
TROYES	Lyc. C Claudel - 28 rue des Terrasses Mercredi 30 novembre - 14 H 30	
CHALONS EN CHAMPAGNE	Lycée Talon - 105 Av Simonnot Lundi 28 novembre - 18 H 00	
EPERNAY	Lyc. L. Bourgeois - 29 Av de Champagne Lundi 28 novembre - 18 H 00	
REIMS	SNES Siège S3 - 37 rue Ponsardin Vendredi 25 novembre - 18 H 00 Lundi 5 décembre - 18 H 00	
SEZANNE	Lycée - rue Fontaine du Vé Mardi 29 novembre - 18 H 00	
VITRY LE FRANCOIS		Lycée François 1 <sup>er</sup> - Fbg de Vitry-le-Brûlé Jeudi 1 <sup>er</sup> décembre - 12 H 00 à 16 H 00
CHAUMONT	Collège L. Michel - rue Youri Gagarine Mercredi 30 novembre - 14 H 00	
LANGRES	Lycée Diderot - Av de Gaulle Mardi 29 novembre - 17 H 30	
SAINT DIZIER	Collège Clos Mortier - rue des Lachats Jeudi 1 <sup>er</sup> décembre - 18 H 00	

RAPPEL : des permanences sont tenues au siège de la section académique chaque après-midi de 14 H 30 à 17 H 30 et dans les sections départementales du SNES le mercredi après-midi.

**CHARLEVILLE :** au local du SNES - 48 rue Victor Hugo Tél : 03.24.57.30.39

**TROYES :** au local du SNES - 3 bis rue Voltaire (2<sup>ème</sup> étage) Tél : 03.25.73.02.38

**CHAUMONT :** appeler le 03.25.87.44.54

### RÉUNIONS SPÉCIALES STAGIAIRES I.U.F.M. :

→ à TROYES le 23 novembre à l'I.U.F.M. Av des Lombards à 13 H 30

→ à REIMS le 30 novembre à l'I.U.F.M. Rue Gabriel Voisin à 13 H 30

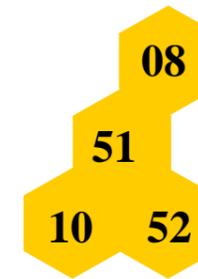
Les syndiqué(e)s peuvent par ailleurs prendre des rendez-vous particuliers avec des commissaires paritaires nationaux au siège de la section académique.

Les réunions seront introduites par un bref exposé général sur les mutations, ensuite les problèmes seront étudiés de façon personnalisée. Les réunions et les permanences seront animées par les militants de l'équipe académique et des équipes départementales du SNES, avec des commissaires paritaires académiques et nationaux.

Une autre série de réunions sera organisée à l'occasion du mouvement intra académique (fin mars - début avril).

N° 239

snes  
champagne ardenne



BULLETIN DE LA SECTION ACADEMIQUE DU SYNDICAT NATIONAL DES ENSEIGNEMENTS DE SECOND DEGRE  
Siège : 35 - 37, rue Ponsardin (entrée au 37) - 51100 REIMS  
Téléphone 03 26 88 52 66 -

Novembre 2005

Directrice de publication  
J. EVRAD-DURDUX  
Imprimerie JPL Reims  
N° CPPAP 0909 S 06970  
N° ISSN 1240-3938  
Dépôt légal jour de parution  
Trimestriel - prix : 0,75€  
Abonnement annuel : 4,50€

## TOUS MOBILISÉS !

Titre provocateur, me direz-vous, qui pourrait s'appliquer à ce qui risque de nous arriver avec les remplacements le 1<sup>er</sup> janvier prochain, mais par là j'entends plutôt qu'il s'applique aux prochaines échéances électorales pour la profession.

Ainsi, le 6 décembre prochain vous élirez vos représentants syndicaux pour les CAPA et CAPN, et, au delà, votre représentation dans les commissions et groupes de travail départementaux, académiques et ministériels. Un choix lourd de sens dans la façon de vous faire entendre.

Le SNES et la FSU sont des forces incontournables du syndicalisme de rassemblement et de lutte qui nous caractérise. Nous tentons d'impulser l'unité syndicale chaque fois que cela est possible, et ce n'est pas toujours facile ! Nous sommes une force de propositions qu'il est impossible d'ignorer.

Les gouvernements que nous avons subis depuis des années n'ont eu de cesse de vouloir casser la dynamique syndicale dans l'éducation nationale, la seule encore en capacité de s'opposer un tant soi peu à la destruction de notre système scolaire qui, pour nous, doit être basé sur la notion d'égalité. C'est bien pourquoi nous restons opposés à la loi Fillon-Robien, qui, par de nombreux aspects, organise un nouveau tri social qui ne veut pas dire son nom et qui, évidemment, n'est pas en faveur du plus grand nombre. L'illustration en est la prochaine mise en place du socle commun minimum, le développement de l'apprentissage à tout crin (remettant ainsi en cause l'enseignement professionnel) et la valorisation par le Ministre de l'enseignement privé. Par ce biais, sous couvert de responsabiliser, il s'agit de culpabiliser et de stigmatiser au final la non réussite scolaire. " Mon "pôvre" petit, tu n'as pas réussi. Voyez pourtant tout ce que nous avons fait pour lui ! " Ce qui, en passant, permet au gouvernement de s'exonérer de ses propres responsabilités sociales et culturelles.

Ce gouvernement cherche aussi à casser nos statuts jugés trop protecteurs et surtout pas assez rentables par la classe politique actuelle.

### SOMMAIRE :

- P1 Édito.
- P2/3 Collèges Ardennes et Marne. Trois ans après
- P4 Remplacement. Argent public
- P5 Lolf. La parole de l'État. Seconde carrière. 60 ans de Paritarisme
- P6 Nos candidats
- P7 La fourmillière
- P8 CAPA CPE. COPsy. Disciplinaires
- P9 Rôle des CAPA et CAPN
- P10 Les élections pratiques
- P11 Méritants ?
- P12 Réunions Mutations.

lement au pouvoir. Le compte à rebours est déjà commencé. Dès cette année, la mise en place des remplacements obligatoires, dans n'importe quelles conditions, sans cadrage national, avec des sanctions financières lourdes en cas de refus, est un premier cheval de Troie destiné à attaquer nos statuts. Cette mise en œuvre est d'ailleurs totalement démagogique, puisque le ministre, comme le recteur l'a confirmé, considère l'absentéisme des enseignants comme peu important. Pour nous, c'était une évidence depuis longtemps. Jeunes et moins jeunes enseignants, nous le savons, nous passons déjà beaucoup de temps sur nos préparations et nos corrections\*. Et on veut nous imposer jusqu'à une demi-journée de présence supplémentaire pour une rémunération qui, soit dit en passant, est inférieure à l'heure de cours normale !...

### Un seul mot : scandaleux !

Voilà que le conseil pédagogique repointe son nez ! Nous avons dit au ministre que nous n'en voulions pas sous sa forme précédente. Nous ne voulons pas d'un conseil pédagogique inféodé au chef d'établissement qui pourrait s'ériger en hiérarchie intermédiaire, élément de contrôle de notre pédagogie. Pourtant, à notre demande, la loi Fillon ré-affirme la responsabilité et l'indépendance de l'enseignant dans ses choix pédagogiques.

C'est aussi la remise en cause des missions des CPE et de leur ARTT acquise grâce au SNES, sans oublier la tentative avortée de sortir les COPsy du giron de l'Education Nationale et la volonté de modifier leur fonction.

Nos inquiétudes, vous l'aurez compris, viennent de ce que nous avons déjà constaté, lors des CAPA de promotion à la hors classe des certifiés et des CPE, des dérives très inquiétantes dans la mise en œuvre du mérite individuel des personnels. Nous les avons dénoncées.

Un sondage récent a montré que l'action syndicale engagée est approuvée par 74 % des Français. Le vote pour le SNES et les syndicats de la FSU, c'est une action qui ne coûte pas cher et qui peut rapporter gros ! Le gouvernement et ses alliés espèrent un "effondrement" du SNES, le "syndicat gênant" pour pouvoir aller plus loin encore.

Christophe Girardin,  
14 octobre 2005

\* Un enseignant du second degré travaille 42 heures hebdomadaires en moyenne selon la DPE du ministère

## LE 6 DECEMBRE À VOUS DE CHOISIR À VOUS DE CONTINUER D'AGIR.

Pour un métier attractif donc revalorisé et respecté.  
Pour un service public national d'éducation efficace et ambitieux  
Pour des services publics accessibles à tous et gratuits

## « Petits » collèves ardennais : chronique d'une mort annoncée.

Depuis des années, voire des décennies, la question des « petits » collèves agite le Landerneau ardennais.

Pour la petite histoire, en 1982, au moment de la décentralisation, notre département est identifié, voire montré du doigt par le Ministère de l'Éducation Nationale comme le vilain petit canard ayant le plus de sites (46 à l'époque) par rapport au nombre d'élèves (21000). On voyait déjà dans cette situation atypique un excédent de moyens, à récupérer...

Dans les années 95/96, la baisse démographique est telle que le problème se corse... un accord est alors trouvé entre le Conseil Général et l'Éducation Nationale aboutissant à la création de nos fameux multi-sites (9 à ce moment-là, 7 aujourd'hui), la ligne de conduite des Présidents successifs restant résolument la même : « Touche pas à mon collève ! » Ah! ce petit département gaulois qui résiste au grand ordonnateur !

En 2004, lorsque l'actuel Président du Conseil Général est élu, les représentants locaux de l'E.N reviennent à la charge mais avec un angle d'attaque différent : ce ne sont plus (soi-disant ! ) les moyens que l'on veut récupérer mais les modes de fonctionnement que l'on veut changer !

A l'argument démographique indiscutable (13600 élèves aujourd'hui, 12000 à l'horizon 2008...), l'Inspecteur d'Académie en ajoute un second, sans doute beaucoup plus discuté : « Un établissement dont l'effectif est inférieur à 300 élèves n'est pas viable pédagogiquement parlant, pas attractif, ni pour les élèves ni pour les enseignants ! » Dans son collève idéal de 300 élèves et plus, il faut mettre en place « une nouvelle pédagogie » : un « pivot d'enseignements » serait assuré (autrement dit le socle commun à la sauce Fillon...), un « éventail d'options » pourrait être proposé, l'enseignement des langues serait renforcé et ce, par « groupes de niveaux »... l'ensemble des enseignements devant être dispensé dans le souci permanent de la « transversalité » (via le Conseil Pédagogique ?)... N'est-ce pas là un joli collève à deux vitesses que l'on nous concocte ? L'Inspecteur d'Académie, en pressurant délibérément les moyens accordés aux multi-sites lors de cette rentrée 2005, prépare ainsi sa belle démonstration : « Faute d'élèves en Allemand et en Latin, on est obligé de regrouper les 4è/3è... ou on n'enseigne même plus le Latin... faute de prof, on regroupe 2 classes en Éducation Musicale... Cela ne peut plus fonctionner, il faut fermer ! CQFD ! »

Dans les Ardennes, sur les 44 sites existants, une quinzaine peut être concernée par cette nouvelle donne.

Pressé par l'Inspecteur d'Académie, le

Président du Conseil Général a finalement décidé d'engager une réflexion sur la restructuration et la resectorisation du réseau des collèves ardennais, sur la base de 3 critères :



- Un effectif minimal de 300 élèves
- Un temps de transport scolaire inférieur ou égal à 1 heure par jour et gratuité totale
- Un état des lieux des locaux existants (avant réutilisation, rénovation, reconstruction voire construction d'1, 2 ou 3 nouveaux collèves)

« Nous ne sommes pas guidés par un souci d'économie, martèle-t-il à chacune de ses interventions publiques. Notre priorité, c'est la formation des jeunes ! »

Ayant bien mesuré les difficultés économiques, sociales, de logement, d'équipement, de transport... des Ardennes, il entend bien inscrire cette question importante des collèves, politiquement risquée pour lui, dans un projet plus global, ambitieux, qui a pour principal objectif d'« inverser les courbes, de faire revenir les entreprises », de redynamiser notre département !

Le Jeudi 17 Novembre prochain, l'Assemblée Départementale dévoilera son projet de nouvelle carte scolaire, soumis, normalement, « à concertation »... mais déjà plusieurs pistes sont avancées : certains multites seraient regroupés sur un seul site, Sault-Les-Rethel fermerait, les élèves « redistribués » sur Rethel, Attigny et Juniville, Rimogne fermerait également (ainsi que Maubert-Fontaine), un nouveau collève pourrait alors voir le jour sur Renwez, où, exceptionnellement ( ! ), la population augmente... en milieu urbain, à Charleville-Mézières, la fermeture de La Fontaine semble acquise... à Sedan, les difficultés sociales (et la pression du Maire ? ) permettraient de maintenir les 4 collèves existants.

Une grande vigilance s'impose, plus particulièrement encore concernant les Segpa que l'Inspecteur d'Académie voudrait sans doute voir disparaître (« Le taux d'élèves en Segpa dans les Ardennes est très largement supérieur à la moyenne nationale ! ) en même temps que les collèves concernés...

La FSU 08 propose donc à tous les collèves intéressés une réunion d'informations et de réflexion le Mercredi 23 Novembre à Charleville-Mézières (horaire et salle à définir) afin de cerner tous les problèmes posés par cette question grave qui engage notre avenir, définir ensemble une ligne de conduite et proposer des alternatives.

Karine FUSELIER

Secrétaire Départementale des Ardennes

## NE VOUS LAISSEZ...

C'est vrai, les effectifs globaux des élèves accueillis dans les collèves de la Marne baissent d'année en année et il paraît qu'il faudra attendre 2009 pour noter un redressement de tendance.

Du coup, Monsieur le Président du Conseil Général (que, à ce jour, nous n'avons pas pu encore rencontrer bien que plusieurs demandes d'audience lui aient été adressées) semble persuadé, et il le proclame haut et clair, que les collèves de la Marne, et singulièrement ceux des villes de Châlons-en-Champagne et Reims, ne tournent au maximum qu'aux 2/3 de leurs possibilités et qu'il serait raisonnable d'en réduire le nombre.

Nous avons donc pensé qu'il convenait d'expliquer à Monsieur le Président du Conseil Général et à tous les Conseillers qu'il ne fallait surtout pas se focaliser sur la taille (théorique) de ces établissements et qu'il convenait de mettre à profit la baisse des effectifs pour y améliorer les conditions de vie et d'études.

Nous avons ainsi mis l'accent sur le fait que :

- les capacités théoriques des collèves non entièrement reconstruits ne correspondent plus du tout à la réalité. Elles étaient notamment calculées sur la base de 35 élèves par salle de classe et, à l'époque, le nombre de salles spécialisées était réduit. Le collève Duruy, par exemple, ne pourrait matériellement accueillir plus de 630 élèves alors que sa capacité théorique est 778.

- les méthodes et conditions d'enseignement ont évolué. Il est nécessaire de disposer de places dans les salles de classe pour le matériel audio-visuel et informatique devenu indispensable ; davantage de salles doivent être spécialisées : CDI, nouvelles salles informatiques à prévoir très rapidement (l'I.G. de maths es-

**DEUX IA DE DEUX  
DÉPARTEMENTS D'UNE  
SEULE RÉGION !  
LA GÉOMÉTRIE  
VARIABLE DE LA  
TAILLE DES COLLÈGES :  
UNE BELLE  
CONSCIENCE DE LA  
PÉDAGOGIE,  
LE SEUL SOUCI DES  
ÉLÈVES !**

## SUIS-JE MÉRITANT ?

Lors des réunions de concertation sur la note de service rectorale sur les hors classe - encore que ce mot soit bien peu adapté au « dialogue de sourds » qui eut lieu entre les organisations syndicales et le Rectorat - il nous a été dit sur tous les tons qu'il s'agissait de promouvoir les plus méritants. Bon, admettons !

Le problème c'est que le sens donné au mérite par les chefs d'établissement n'est pas celui que lui donnerait la plupart de nos collèves.

Bien « tenir » ses classes, peaufiner ses cours, se former pour améliorer encore et toujours ses pratiques pédagogiques, bref, bien faire son travail, cela devrait en toute bonne logique vous valoir un avis « exceptionnel » ou, au pire, « excellent » de son chef d'établissement.

Eh bien, vous n'y êtes pas du tout...

Quelques exemples, pris parmi les appréciations portées sur les collèves au 11<sup>ème</sup> échelon (ceux-là même qui, compte tenu du barème, pouvaient seuls prétendre accéder à la hors classe), permettront de mieux mesurer la vaste fumisterie que fut cette campagne de promotion :

- « Porte son attention à offrir des cours de qualité à ses élèves » = « faible »,
  - « Sérieuse et efficace, travaille à la réussite du plus grand nombre de ses élèves » = « satisfaisant »,
  - « Sérieux » = « excellent ».
- Alors, que faut-il faire pour « plaire » à son évaluateur ?  
Il faut avoir des activités en dehors de ses cours :
- « S'implique dans l'animation de la journée Portes ouvertes » = « excellent »,
  - « Gère l'amicale. Membre du CA » =

« excellent »,  
« Accepte de se former sur son temps libre » = « exceptionnel ».

Et surtout, un conseil : ne soyez jamais malade...

« Sans doute bon professeur, que je ne connais hélas pas assez car elle est souvent en congé maladie » = « faible »,

« En CLD » = « défavorable »,

« En congé depuis septembre 2003. Impossible de donner un avis sur son implication » = « faible ».

... à moins que vous ne « manquiez à vos élèves », auquel cas vous pouvez malgré tout être jugé comme « excellent » !!!

Vous aurez compris que JUSTICE et EQUITÉ n'ont pas, loin s'en faut, présidé à ces opérations...

Ce qui n'eut pas l'air de choquer Monsieur le Secrétaire Général (qui présidait la CAPA) qui répondit à nos remarques que cela était « inévitable » !!!

La TRANSPARENCE a également été aux abonnés absents car, si vous avez cherché à savoir ce que votre chef d'établissement « pense » de vous après la tenue de la CAPA, vous aurez eu la surprise de constater que l'on ne pouvait plus accéder à ces informations : l'affichage des résultats a « écrasé » les appréciations ! C'est vraiment pas de chance... mais cela dispense fort opportunément les chefs d'établissement de séances d'explications qui pouvaient s'avérer difficiles pour eux...

Notre courrier (fin juillet) demandant au Recteur de faire le nécessaire pour que cet accès soit rétabli est resté sans réponse à ce jour.

Par contre, la DEMAGOGIE était bien présente.

Inscrire automatiquement sur les tableaux d'avancement tous les collèves rem-

plissant les conditions statutaires (7<sup>ème</sup> échelon, 10 ans de service dont 7 ans dans le corps) était un leurre car si cela a « gonflé » le nombre des candidats (2682 candidats chez les certifiés contre 654 l'an passé), cela n'a pas entraîné une augmentation proportionnelle du nombre des promus.

Par ailleurs, le nouveau dispositif au mérite rend nos carrières de plus en plus aléatoires. Il n'est plus possible dorénavant de prévoir le passage à la hors classe. C'est particulièrement pénalisant pour les collèves les plus anciens qui, plus nombreux, risquent de partir à la retraite sans la hors classe et ses effets pécuniaires.

L'administration va aussi faire des économies budgétaires (ce n'est pas anecdotique alors que la LOLF va très bientôt se mettre en place) car on assiste à un « rajeunissement » des promus (53 ans 3 mois contre 54 ans 3 mois l'an passé) ce qui induit une moindre notation des collèves à la hors classe.

Ainsi, sous couvert de visées d'apparence noble (récompenser les meilleurs d'entre nous), l'Administration se livre à une « manipulation » qui se retourne finalement contre le plus grand nombre en ouvrant la possibilité aux IPR et chefs d'établissement de favoriser qui ils veulent ( cf l'exemple des CPE où l'on est plus systématiquement « exceptionnel » lorsque l'on est conjoint de chef d'établissement ! ) ou de « barrer » qui ils veulent sans que le mérite « réel » ait grand chose à voir là-dedans. A cet égard, on ne peut qu'être inquiet sur les répercussions que le volontariat ou non (en ce qui concerne les remplacements d'absences de courte durée) pourrait avoir sur les prochains avis des chefs d'établissement !!!

Jean - Claude RICHOLLEY

## LA FSU EST LA SEULE ORGANISATION SYNDICALE À PRÉSENTER PARTOUT ET DANS TOUS LES CORPS DES LISTES COMPLÈTES

### A quoi reconnaît-on que nous sommes dans une année d'élection ?

Dans la plupart des lycées et collèves, les organisations syndicales ont sorti leurs belles affiches. Une année sur trois, cela leur arrive !

Mais leur présence réelle sur le terrain est à peu près inexistante, vous ne pourrez compter que sur les militants du SNES.

La preuve dans vos établissements ! Ils sont tous là ! Mais qui était présent avant ? Qui sera présent après ?

**Ce sont votre avenir,  
vos conditions de travail  
qui sont en jeu,  
ne vous laissez pas faire !  
Il est temps d'agir !**

**RIEN NE SE FERA SANS VOUS !**

**Se syndiquer : connaître ses droits,  
pour mieux se défendre et faire évoluer nos métiers.**